



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2014 fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



PLUS DE 19 223 € POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

La médiane régionale est proche de celle observée au niveau national. La qualité des données ne permet pas d'estimer les médianes à un niveau plus fin.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)¹

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toute catégorie
	NS	NS	ND	ND	NS
	NS	NS	ND	ND	NS
	ND	ND	ND	ND	ND
	ND	ND	ND	ND	ND
	ND	NS	ND	ND	NS
	ND	ND	NS	ND	NS
	ND	ND	ND	ND	ND
	ND	ND	ND	ND	NS
	ND	ND	NS	ND	NS
	NS	NS	NS	NS	19 110***
	ND	ND	NS	ND	NS
	ND	NS	NS	NS	NS
	ND	NS	NS	ND	NS
	NS	NS	NS	ND	18 769**
	ND	ND	NS	ND	NS
Corse	NS	20 633**	17 312***	NS	19 223***
Ompl	32 350***	20 422***	18 466***	15 935***	20 007***

Précision +/- 5 %. Niveau de confiance : *** 99 %, ** 95 %, * 90 %.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique. NS : résultat non-significatif.

1. La DADS « salariés » donne la rémunération nette moyenne OMPL de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps plein sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.